

LENORM
VENUE DE RATIER

46100 FIGEAC

BULLETIN DE PAIE



Dossier : 42601 Établissement : 00001
SIRET : 343697876 00013 NAF : 4711D

Période du : 01/10/2024 au : 31/10/2024
Bulletin N° : 010
Salarié : 0000000096
N° S. S. : 274094610205119
Date d'entrée : 02/11/2015 Salaire de base : 1785.16
Section :
Emploi : EMPLOYE L S ALIMENT
Coefficient : Niveau : 2B Échelon :
Catégorie : Employé Date Anc. : 02/11/2015

PERIE Monique
LA COMBE

46160 GREALOU

Convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire (IDCC 2216)

Désignation	Nombre ou Base	Taux	Montant	Part Employeur
Minimum conventionnel ou légal	1700.18			
Salaire mensuel	144.45	11.770	1700.18	
Heures de pauses	7.22		84.98	
Heures d'absence maladie	-144.45	11.770	-1700.18	
Du 01/10/2024 au 31/10/2024				
Ajustement des heures de pauses	-7.22		-84.98	
Total du brut				
SANTÉ				
Complémentaire Frais de Santé Obligatoire	3864.00	0.280	10.82	56.80
AUTRES CHARGES DUES PAR L'EMPLOYEUR				4.54
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	56.80	6.800	3.86	
CSG / CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	56.80	2.900	1.64	
Total des cotisations et contributions obligatoires			16.32	
Total imposable			42.12	
Réintégration				
Montant de la réintégration fiscale : 56.8				
Reprise trop perçu			-302.62	
TROP PERCU			318.94	

Total des cotisations et contributions 16.32 61.34

Montant Net Social Net à Payer avant impôt sur le revenu
-16.32 -16.32

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	42.12	0.00%	0.00

Congés	Année sociale 2024
En Cours : 6.42	Heures : 0.00 H
Acquis : 63.00	Brut : 0.00 EUR
Pris : 0.00	Versé employeur : 613.40 EUR
Solde : 63.00	Année fiscale 2024
	Impôt prélevé : 0.00 EUR
	Net fiscal : 421.20 EUR

Net à payer 0.00 EUR
Total versé par l'employeur 61.34 EUR

Paiement : Virement le : 31/10/2024
Banque : BANQUE POPULAIRE OCCITANE
Bénéficiaire : M.JM PERIE OU MME PERIE M
BIC/IBAN : CCBPFRPPTLS / FR76 1780 7008 4035 5194 7872 461

Nous vous recommandons de conserver votre bulletin de paie, sans limitation de durée. Pour plus d'informations, voir à la rubrique dédiée au bulletin de paie sur www.service-public.fr